# Cultures favorables à l'environnement

### Quoi?

- Cette mesure subsidiée vise à encourager les cultures peu exigeantes en intrants
- Objectifs: protéger les eaux de surface et souterraines, diversifier les espèces végétales cultivées, préserver la qualité des sols, renforcer l'autonomie alimentaire, protéger la biodiversité, ...
- 3 variantes de cultures possibles

### Variante 1 : Légumineuses fourragères

Luzerne, luzerne lupuline, sainfoin (esparcette), lotier ou lotier corniculé, vesce, ...

→ En culture pure, ou associées à d'autres légumineuses/en mélange à des graminées, sous certaines conditions

Pour l'accompagnement et le suivi : <u>Fourrage Mieux</u>



**2.A.** Céréales de printemps Froment/orge/triticale/avoine/seigle/épeautre de printemps, orge brassicole, millet, engrain ou petit

épeautre, sorgho → En culture pure ou en mélange. Consulter les <u>conditions</u> concernant les dates de semis

2.B. Autres

Chanvre, sarrasin, quinoa, caméline, tournesol, moutarde  $\rightarrow$  En culture pure

Pour l'accompagnement et le suivi technique : <u>CePiCOP</u>
Pour les valorisations et les filières : <u>Collège des</u>
<u>Producteurs</u>



3.A. Mélange avec au moins 1 céréale et 1 légumineuse spécifique (céréale : avoine, épeautre, froment, ... Légumineuse : féverole, lentille, pois protéagineux, ...). Condition : > 50% de céréales et > 20% de légumineuses

**3.B.** Mélange de **caméline et de lentilles** Condition : > 20% de caméline/lentille

**3.C.** Mélange d'une **céréale** et de **caméline/lentille** Condition : > 20% de caméline/lentille



## Les atouts de cette mesure?



- Des cultures aux impacts moindres sur l'environnement. En bordure de zones riveraines, elles permettent de réduire la pression des PPP dans ces zones
- Avec moins d'intrants, les charges de l'exploitation sont réduites
- Une mesure subsidiée (voir « Subside »)
- Permet de diversifier sa rotation
- Un potentiel intéressant, avec des filières qui se développent, qui sont souvent à haute valeur ajoutée et/ou tournées vers le food
- Ces cultures peuvent être mises sous contrats, ce qui permet d'avoir un prix fixe et de ne pas dépendre des aléas du marché

### Et les limites?

- Des cultures qui demandent parfois un apprentissage face aux cultures plus classiques, déjà bien connues et maîtrisées. Les itinéraires techniques sont parfois encore en développement
- Pour certaines cultures, il est crucial de s'assurer d'avoir une valorisation, un débouché (contrat avant l'implantation dans le cas de l'orge brassicole par exemple), au risque de n'avoir aucun débouché à la récolte





#### Subside

- ➤ Eco-régime Cultures Favorables à l'environnement : des conditions spécifiques à respecter selon la variante choisie et des conditions générales aux 3 variantes. A consulter sur le <u>Portail de l'agriculture wallonne</u>
  - Montant: 380 €/ha ou 440€/ha pour la variante V3.B
  - Le + : engagement d'une année seulement
  - Pour info : l'éco-régime « Réduction d'intrants » et l'éco-régime « Cultures favorables à l'environnement » peuvent être demandés sur la même parcelle (les conditions des deux éco-régimes doivent alors être respectées)































